REGARDS SUR L'ART-THÉRAPIE

Journal publié conjointement par l'ARAET et l'APSAT

Critères de publication

et normes d'édition

La Commission de publication demande aux auteur/e/s de respecter les critères et les normes énoncés dans ce document. La Commission se réserve le droit de : 1) demander des modifications pour s'assurer de leur respect ; 2) refuser tout article jugé inadéquat compte tenu de ceux-ci.

Critères de publication

- 1. Les auteur/e/s proposent des articles qui sont en lien avec le thème annoncé pour le prochain numéro.
- 2. Ils/elles présentent, soit des élaborations théoriques, soit des expériences méthodologiques, soit des interviews, soit des témoignages, soit des rapports de pratique, soit des explorations dans l'interface arts, expression et thérapies.
- 3. Les écrits sont des originaux (textes soumis à la publication pour la 1^{re} fois).
- 4. Les auteur-e-s signent, avant publication, un accord relatif aux droits d'auteur et à la gestion des images, tableaux, graphiques, dessins ou reproductions d'œuvres figurant dans leur article, au partage des responsabilités s'il y a plus de 1 auteur, à l'originalité de leur article, au respect du Code de déontologie de l'Oda ARTECURA traitant de la confidentialité des données, à avertir la commission s'ils/elles prévoient le publier ailleurs. (Cet accord est disponible sur les sites web respectifs des associations).
- 5. Les auteur/e/s rédigent au début de leur écrit l'avertissement suivant :

 « Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur
 - « Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur/e (éventuellement, leurs auteur/e/s). »
- 6. Les auteur/e/s mentionnent dans le corps de leur article qu'ils/elles ont « anonymisé » les données concernant les personnes dont ils/elles traitent.
- 7. Le texte est définitif et comprend le titre, le résumé et les mentions demandées (cf. *Normes d'édition*, point 2 et respect de la sphère privée, ici, en 6).
- 8. La Commission est seule responsable de la lecture et du choix des articles soumis à publication sur le thème annoncé.

Autres:

9. Les articles sont envoyés directement à l'adresse de courriel de la Commission de publication : <u>journal@araet.ch</u>.

10. Les auteur/e/s peuvent à leurs frais obtenir des tirés-à-part de leur article ou un exemplaire supplémentaire de la revue.

Normes d'édition

- 1. Les textes sont rédigés dans un français correct.
- 2. Chaque article porte un titre et est précédé d'un résumé de moins de 10 lignes, et d'une présentation succincte du/de la ou des auteur/e/s.
- 3. Les articles comprennent entre 2'000 et 8'000 mots, soit entre 3 et 10 pages, au maximum (notes de bas de page et bibliographie compris). Le texte est présenté en format WORD, à simple interligne, justifié, sans en-tête ni pied-de-page. Les marges de droite et de gauche sont égales.
- 4. Les photos et dessins traitables *via* un logiciel simple sont permis (normes : 300 ppp/dpi ; couleur et noir&blanc). Les auteur/e/s sont, comme pour leur texte, invité/e/s ici à respecter avec rigueur les règles de confidentialité (anonymat des lieux et des personnes).
- 5. Les références bibliographiques sont traitées comme suit :
 - a. Les renvois à la bibliographie se font dans le texte (mis entre parenthèses).
 - b. Les notes de bas de page sont réservées aux commentaires.
 - c. La référence est présentée comme suit : (Yalom, 2016 : 10) (ouvrir la parenthèse nom de l'auteur/e virgule date de publication deux points numéro de la page fermer la parenthèse).
- 6. Les citations d'ouvrages, dans le corps du texte, sont mises en italique, sans guillemets. Les paroles rapportées directement sont mises entre guillemets.
- 7. La bibliographie est placée en fin d'article. Les ouvrages sont présentés par ordre alphabétique d'auteur/e/s, comme suit :
 - a. Pour les ouvrages : Bateson G., 1977, Vers une écologie de l'esprit, Paris, Seuil.
 - b. Pour les articles : Ferguson C., 1959, « Diglossia », Word, n° 15, pp. 325-340.
 - c. Pour les parties d'ouvrage : De Munck J., 1992, « Les minorités en Europe », in Dewandre N., Lenoble J., Eds, *L'Europe au soir du siècle*, Paris, Ed. Esprit, pp. 137-161.
 - d. Les écrits d'un/e même auteur/e parus la même année sont distingués par des lettres minuscules (1977a, 1977b...).
 - e. Les noms des auteur/e/s sont écrits en lettres minuscules.
- 8. Les références aux ouvrages et/ou aux sites consultés sur internet seront traitées comme ci-dessus au point 7,
 - a. en ajoutant : consulté le (date)
 - b. et en donnant l'adresse du site : p. ex. https://araet.ch.
- 9. Les corrections typographiques et/ou orthographiques avant publication sont de la responsabilité de la Commission. Celle-ci respecte les typographies originales liées au sens ou au contenu de l'article. Par respect des droits de la personne, la Commission peut demander aux auteur/e/s une traduction ou une contextualisation authentique des parties de leur article qu'ils/elles veulent voir rédigées en langue étrangère ou idiomatique (par exemple, une transcription phonétique des énoncés verbaux d'un client ou d'une cliente.)